

ARRETE n° 26-509

Portant délégation de signature du Directeur de
l'Université de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 711-3, L. 712-2, L. 715-3, D. 651-1, R. 715-9 à R. 715-9-5, R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Audrey LACOUR, Directrice du pôle pilotage et finance, à Mme Laurence HERMEN, Responsable des affaires financières et à Mme Ingrid RAPPARD, Chargée des achats et des marchés publics, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'UTT, Pr Christophe COLLET, les documents liés à la gestion des Affaires Financières :

- les certifications de service fait des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'unité budgétaire UTT
- la validation des voyages dans le cadre d'un ordre de mission signé par l'ordonnateur
- tout contrat et tout marché public ainsi que tous documents y afférant

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur le 07 septembre 2026 et après sa transmission au Recteur de la région académique Grand Est, Chancelier des universités et sa publication sur le site internet de l'établissement.

Article 3 : La présente délégation n'a ni pour objet ni pour effet de remettre en cause les délégations accordées à ce jour par le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes.

Article 4 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

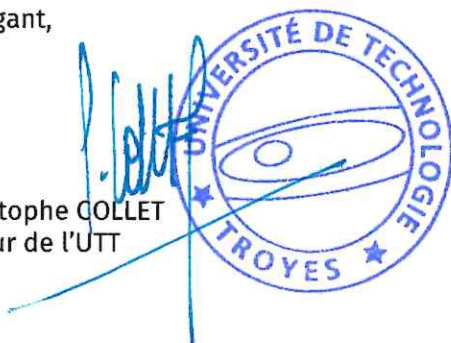
Article 5 : La présente délégation prendra fin, au plus tard, à la fin du mandat du délégant et automatiquement en cas de cessation d'activité du délégataire ou du délégant.

Article 6 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable de l'Université de Technologie de Troyes sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 07 septembre 2026

Le délégant,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressées

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr